



## Levée d'injonction d'éloignement

Par **Cauchemar**, le **02/07/2024** à **18:09**

Bonjour,

Suite à une dispute conjugale qui a mal tournée mon conjoint et moi nous sommes retrouvés en gav.

Il y a eu violence de son côté.

J'ai été libéré lui non.

Il a une injonction d'éloignement et procès en novembre.

J'ai rdv avec une juriste mi juillet mais je voudrais mettre tous les atouts de mon côté afin de la lever.

J'ai sa maman tous les jours au téléphone dont je suis très proche et il est aussi malheureusement que moi.

Je n'ai pas eu la présence d'esprit de relire mon audition je n'étais pas bien...

Si besoin de plus de détails aucun soucis...

D'avance merci.

Bien cordialement.

Par **youris**, le **02/07/2024** à **20:19**

bonjour,

prenez un avocat qui connaîtra bien votre dossier.

les juges et les procureurs sont très sensibilisés aux violences conjugales faites aux femmes, ils ne se laissent pas facilement convaincre que le conjoint violent ne recommencera pas car chaque année, plus de 100 femmes sont tuées par leurs conjoints et très souvent il s'agit de récidives.

salutations

Par **Isadore**, le **02/07/2024** à **21:30**

Bonjour,

En tant que victime de violences familiales, essayer de demander la levée de l'injonction d'éloignement ne va servir qu'à mettre en avant votre vulnérabilité puisque cela montre un

phénomène d'emprise.

S'il regrette son acte et vous aime, il ne prendra de toute façon pas le risque de vous mettre en danger. Il attendra d'avoir fini son parcours de soins avant de revenir vers vous. La minorité d'auteurs de violences familiales qui regrette son geste parce qu'ils ont fait du mal à une personne aimée et pas parce que cela leur vaut des ennuis a pour réflexe de s'éloigner volontairement. Ils ont une hantise de perdre à nouveau leur contrôle et de recommencer.

[quote]

Je n'ai pas eu la présence d'esprit de relire mon audition je n'étais pas bien...

[/quote]

Oui, rares sont les victimes de violences conjugales qui gardent assez de sang froid pour couvrir leur agresseur. Il faut une maîtrise de soi hors du commun pour être en état de mentir de manière cohérente quand on vient de se faire frapper par un proche. Donc ne culpabilisez pas d'avoir dit la vérité, c'est normal.

Si vous pensez que votre mari regrette sincèrement son geste et souhaite se faire soigner, voici un lien avec un numéro de téléphone que vous pouvez faire passer à sa mère :

<https://www.fnacav.fr/>

Il aura de l'aide : une écoute, une orientation pour des soins qui l'aideront à comprendre comment il a pu frapper une personne aimée...

Si vous voulez l'aider, laissez-le se soigner et ne rendez pas plus difficile son réflexe naturel de se mettre à distance. S'il manifeste le souhait de revenir habiter avec vous... c'est qu'il n'est pas inquiet à l'idée de pouvoir vous faire du mal.

Par **Cauchemar**, le **02/07/2024** à **21:52**

Merci pour vos messages.

Je vais quand même faire cette demande.

Tout le monde mérite une seconde chance cela a été léger.

Ma question était surtout comment appuyer la demande auprès du procureur mais je verrai ça avec la juriste...

Bien cordialement